

Séance ordinaire du 4 septembre 2012

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce quatrième jour du mois de septembre deux mille douze à dix-neuf heures trente-cinq, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis).

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Jean-Claude Bouchard, Serge Côté, Jean-Luc Daigle, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Ann Jeffrey, Janet Jones, Anne Ladouceur, Réjean Lamontagne, Dominique Maranda, Robert Maranda, Simon Théberge et Michel Turner formant quorum sous la présidence de la mairesse Danielle Roy Marinelli.

Est absent : le membre du conseil de la Ville Michel Patry.

Assistent à la séance : Jean Dubé, directeur général et Danielle Bilodeau, greffière.

CV-2012-07-98

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 septembre 2012, tel qu'il est modifié par le retrait des affaires prévues aux points 12.5 et 15.3 intitulées :

« Vie communautaire

Adoption de la politique familiale
Réf. : DVC-SOC-2012-026

Urbanisme et arrondissements

Projet d'entente de partenariat à intervenir avec le Marché public de Lévis,
coopérative de solidarité
Réf. : URBA-2012-077 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-07-99

Période de questions

Douze personnes assistent à la séance. Deux personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2012-08-00

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2012

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 20 août 2012.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-08-01

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif du 6 août 2012

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 6 août 2012 est déposé.

CV-2012-08-02

Abolition d'un poste de secrétaire juridique de la Cour municipale et création d'un poste de secrétaire de gestion à ce service

Réf. : [RH-2012-085](#)

ATTENDU l'analyse des besoins de la Cour municipale;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Jean-Luc Daigle

D'abolir le poste régulier à temps complet de secrétaire juridique de la Cour municipale et de créer un poste de secrétaire de gestion à ce service.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-08-03

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de Revitalisation village Saint-Nicolas

Réf. : [DG-2012-095](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Janet Jones, Dominique Maranda et Simon Théberge à participer à l'activité organisée au bénéfice de Revitalisation village Saint-Nicolas qui aura lieu le 12 septembre 2012 à Lévis, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-08-04

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de la Fondation vie active des navigateurs

Réf. : [DG-2012-097](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Serge Côté, Janet Jones, Simon Théberge et Michel Turner à participer à l'activité organisée au bénéfice de la Fondation vie active des navigateurs qui aura lieu le 21 septembre 2012 à Lévis et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-08-05

Désignation d'une représentante à l'Office municipal d'habitation de Lévis

Réf. : [DG-2012-098](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

De nommer Julie Tremblay, directrice adjointe de l'Urbanisme et des arrondissements, à titre de représentante de la Ville à l'Office municipal d'habitation de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-08-06

Aide financière à Travail jeunesse

Réf. : [EI-2012-068](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'accorder une aide financière de 5 000 \$ pour l'année 2012 à Travail jeunesse pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-08-07

Attribution de contrats pour la fourniture d'un camion dix roues et la fourniture d'équipements pour camion de déneigement

Réf. : [EI-EM-2012-027](#)

ATTENDU les demandes de soumissions;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'attribuer le contrat pour la fourniture d'un camion dix roues (appel d'offres 2012-50-65) à Paré centre du camion white GMC inc., au prix de 119 483 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

D'attribuer le contrat pour la fourniture d'équipements pour camion de déneigement (appel d'offres 2012-50-66) à Sairvice nordik inc., au prix de 115 794 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CV-2012-08-08

Modification de la convention intervenue avec le ministère des Transports du Québec concernant la permission d'installer, d'utiliser, d'entretenir et de réparer une conduite d'égout sanitaire sous l'emprise du chemin de fer de la subdivision Vallée

Réf. : [EI-GEN-2012-121](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par le conseiller Jean-Luc Daigle

D'entériner les modifications à la convention intervenue avec le ministère des Transport du Québec concernant la permission d'installer, d'utiliser, d'entretenir et de réparer une conduite d'égout sanitaire sous l'emprise du chemin de fer de la subdivision Vallée, telle qu'elles sont énoncées à la fiche de prise de décision EI-GEN-2012-121 et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-08-09

Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour l'auscultation des chaussées et la réalisation d'un plan directeur de voirie et financement afférent

Réf. : [EI-GEN-2012-123](#)

ATTENDU la demande de soumissions;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour l'auscultation des chaussées et la réalisation d'un plan directeur de voirie (appel d'offres 2012-55-67) à Groupe qualitas inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 126 245 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

De financer cette dépense au montant maximal de 153 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-08-10

Attribution du contrat pour la collecte, le transport et la valorisation des matériaux secs de l'écocentre (projet 3)

Réf. : [EI-MR-2012-030](#)

ATTENDU la demande de soumissions;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'attribuer le contrat pour la collecte, le transport et la valorisation des matériaux secs de l'écocentre (projet 3, encombrants métalliques, appel d'offres 2012-50-32) à Fer et métaux S.E.C. faisant affaires sous le nom de Les entreprises Réjean Martel, aux prix mentionnés à sa soumission, pour un revenu estimé à 67 500 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et ce, rétroactivement au 11 juin 2012.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-08-11

Attribution du contrat pour les travaux de pompage, de déshydratation et de disposition des boues de la station d'épuration située au 733, rue du Moulin (secteur Saint-Jean-Chrysostome)

Réf. : [EI-TE-2012-023](#)

ATTENDU la demande de soumissions;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'attribuer le contrat pour les travaux de pompage, de déshydratation et de disposition des boues de la station d'épuration située au 733, rue du Moulin (secteur Saint-Jean-Chrysostome, appel d'offres 2012-50-51) à 9152-5667

Québec inc. faisant affaires sous le nom de Terratube, aux prix mentionnés à sa soumission, en réduisant toutefois les quantités requises à 360 TMS, pour une dépense alors estimée à 223 150 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-08-12

Attribution d'un contrat pour la fourniture et la livraison d'abrasifs

Réf. : [EI-TP-2012-027](#)

ATTENDU la demande de soumissions;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'attribuer le contrat pour la fourniture et la livraison d'abrasifs pour l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest (appel d'offres 2012-50-57) à Excavation Gérard Pouliot inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée et révisée à 90 195 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-08-13

Attribution du contrat pour la fourniture du service de déneigement manuel des escaliers de l'arrondissement de Desjardins

Réf. : [EI-TP-2012-029](#)

ATTENDU la demande de soumissions;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'attribuer le contrat pour la fourniture du service de déneigement manuel des escaliers de l'arrondissement de Desjardins (appel d'offres 2012-50-54) à Blouin et Plante S.E.N.C., pour une période de cinq ans, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 129 500 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-08-14

Attribution du contrat pour les travaux de restauration de la maison Homestead du Lieu historique national du chantier A.C. Davie (lots 3, 4 et 5)

Réf. : [DVC-ART-2012-027](#)

ATTENDU la demande de soumissions;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

D'attribuer le contrat pour les travaux de restauration de la maison Homestead du Lieu historique national du chantier A.C. Davie (lots 3, 4 et 5, appel d'offres 2012-50-69) à 9124-4905 Québec inc. faisant affaires sous le nom de Construction Couture & Tanguay, au prix révisé de 150 627 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-08-15

Modification du contrat pour les travaux d'entretien et de réparation du Centre culturel et de la piscine Pierre-Létourneau

Réf. : [DVC-EQR-2012-010](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'accorder des crédits additionnels au montant de 86 200 \$, selon l'alternative numéro 2 indiquée à la fiche de prise de décision DVC-EQR-2012-010, afin de poursuivre les travaux d'entretien et de réparation du Centre culturel et de la piscine Pierre-Létourneau, en retirant du contrat initial la ventilation du secteur de la Joujouthèque.

De modifier le contrat pour les travaux d'entretien et de réparation du Centre culturel et de la piscine Pierre-Létourneau attribué par la résolution CV-2012-06-96, tel qu'il est prévu à cette fiche de prise de décision, pour un montant additionnel de 74 975 \$, avant TPS et TVQ, compte tenu que ces modifications constituent des accessoires à ce contrat et n'en changent pas la nature, pour les motifs indiqués à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-08-16

Proclamation de la *Semaine de l'action bénévole*

Réf. : [DVC-SOC-2012-029](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De proclamer la semaine du 21 au 27 avril 2013 *Semaine de l'action bénévole*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-08-17**Désignation d'un signataire des documents relatifs au projet d'aménagement du parc Lavoisier dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives (phase II)**Réf. : [DVC-SPO-2012-028](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Jean-Luc Daigle

De désigner Michel Gagné, chef du Service des sports et du plein air, comme personne autorisée à agir au nom de la Ville et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet de l'aménagement du parc Lavoisier dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives (phase II), à l'exception de la convention d'aide.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-08-18**Dépôt de listes de certains contrats au 30 juin 2012**Réf. : [FSA-APP-2012-004](#)

Les listes de contrats suivants sont déposées à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 30 juin 2012 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou un employé du 1^{er} janvier au 30 juin 2012, avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 3^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-08-19**Affectation de la réserve financière pour assumer les franchises et rétentions prévues aux contrats d'assurance**Réf. : [FSA-TI-2012-010](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'affecter un montant de 92 300 \$ provenant de la réserve financière pour assumer les franchises et rétentions prévues aux contrats d'assurance, aux postes de dépenses en fonction des montants indiqués à la fiche de prise de décision FSA-TI-2012-010, et ce, afin d'assumer les coûts reliés au remplacement et à la réparation de biens assurés ou non assurés, endommagés à la suite d'un sinistre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-08-20**Avis sur le projet d'implantation d'une structure porteuse d'antennes au 860, rue Archimède (secteur Lévis)**Réf. : [URBA-2012-060](#)

ATTENDU la recommandation de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Jean-Luc Daigle

De signifier le désaccord de la Ville quant à l'implantation, incluant une entente de colocation, d'une nouvelle structure porteuse d'antennes située sur une partie des lots 2 220 019 et 4 625 537 du cadastre du Québec, soit au 860, rue Archimède (secteur Lévis), et ce, pour les motifs indiqués à la fiche de prise de décision URBA-2012-060.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-08-21**Demande d'exclusion des lots 1 962 664 et autres du cadastre du Québec de la zone agricole à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (rue Claude-Jutra, secteur Saint-Nicolas)**Réf. : [URBA-2012-076](#)

ATTENDU la recommandation du comité consultatif agricole de la Ville;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

De déposer auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande d'exclusion des lots 1 962 664 et autres du cadastre du Québec de la zone agricole, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision URBA-2012-076, et d'indiquer à cette commission qu'il s'agit d'un espace approprié disponible compte tenu de la finalité de la demande.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-08-22**Avenant à la promesse de vente de Les placements D.T. inc. concernant une partie des lots 2 154 259 et autres du cadastre du Québec (liens F et G, secteur Saint-Romuald)**Réf. : [DEV-2012-133-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer l'avenant à la promesse de vente de Les placements D.T. inc. concernant une partie des lots 2 154 259 et autres du cadastre du Québec faisant l'objet de la résolution CV-2011-13-24, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2012-133-R-1.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-08-23

Acquisition du lot 4 621 194 du cadastre du Québec et de servitudes sur le lot 4 621 212 de ce cadastre, secteur des rues Layon et Muletier (secteur Saint-Nicolas)

Réf. : [DEV-2012-139](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda
Appuyé par la conseillère Anne Ladouceur

Sous réserve de la confirmation de la Direction du développement à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de la fiche de prise de décision DEV-2012-139 a été acceptée par la Ville, d'acquérir à titre gratuit le lot 4 621 194 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Les aménagements René Drouin inc., d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter l'ouverture de rue sur ce lot, conditionnellement à son acquisition.

Sous réserve de la confirmation de la Direction du développement à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de cette fiche de prise de décision a été acceptée par la Ville, d'acquérir à titre gratuit une servitude d'aqueduc et d'égouts sur une partie du lot 4 621 212 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Les aménagements René Drouin inc. et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet.

Sous réserve de la confirmation de la Direction du développement à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de cette fiche de prise de décision a été acceptée par la Ville, d'acquérir à titre gratuit une servitude temporaire de passage pour un cercle de virage sur une partie du lot 4 621 212 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Les aménagements René Drouin inc. et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-08-24

Vente de deux parties du lot 4 840 173 du cadastre du Québec à Construction Michel Daigle inc. (rue J.-A.-Bombardier, Parc industriel Bernières)

Réf. : [DEV-2012-160](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Anne Ladouceur

D'accepter l'offre d'achat de Construction Michel Daigle inc. de deux parties du lot 4 840 173 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de

prise de décision DEV-2012-160, d'autoriser la mairesse et la greffière à signer le contrat de vente notarié à intervenir entre les parties, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreuse et d'affecter le produit net de la vente de ce terrain à la réserve financière pour fins de développement du territoire.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-08-25

Désaffectation d'une partie des lots 2 360 881 et 2 295 788 du cadastre du Québec de l'utilité publique (route Monseigneur-Bourget, secteur Lévis)

Réf. : [DEV-2012-193](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De confirmer que les parties des lots 2 360 881 et 2 295 788 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 1 967,4 mètres carrés, telles qu'elles sont montrées sur le plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2012-193, ne sont plus affectées à l'utilité publique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-08-26

Entente à intervenir avec la Société de développement économique de Lévis (CLD)

Réf. : [DEV-2012-198](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer l'entente de gestion à intervenir avec la Société de développement économique (CLD), concernant le financement et les responsabilités en matière de développement local, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2012-198.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-08-27

Acquisition des lots 4 983 169 et autres du cadastre du Québec et de servitudes sur les lots 4 983 174 et 4 983 177 de ce cadastre et engagement à l'égard des ouvrages de gestion des eaux pluviales (rue des Jonquilles, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

Réf. : [DEV-2012-215](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

Sous réserve de la confirmation de la Direction du développement à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de la fiche de prise de décision DEV-2012-215 a été acceptée par la

Ville, d'acquérir à titre gratuit les lots 4 983 170, 4 983 171 et 4 983 172 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Les développements de demain inc., d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter l'ouverture de rues sur ces lots, conditionnellement à leur acquisition.

Sous réserve de la confirmation de la Direction du développement à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de cette fiche de prise de décision a été acceptée par la Ville, d'acquérir à titre gratuit les lots 4 983 169 et 4 983 179 du cadastre du Québec à des fins de bassin de rétention, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Les développements de demain inc., d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter que ces lots sont affectés à l'utilité publique, conditionnellement à leur acquisition.

Sous réserve de la confirmation de la Direction du développement à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de cette fiche de prise de décision a été acceptée par la Ville, d'acquérir à titre gratuit une servitude d'aqueduc et d'égouts sur une partie du lot 4 983 177 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Les Développements de Demain inc. et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet.

Sous réserve de la confirmation de la Direction du développement à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de cette fiche de prise de décision a été acceptée par la Ville, d'acquérir à titre gratuit des servitudes temporaires de passage pour des cercles de virage sur une partie des lots 4 983 174 et 4 983 177 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Les développements de demain inc. et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet.

De s'engager auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales prévues au projet de développement faisant l'objet de cette fiche de prise de décision, soit le bassin de rétention qui sera aménagé sur les lots 4 983 169 et 4 983 179 du cadastre du Québec et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien de ces ouvrages.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-08-28

Modification de la résolution CV-2012-04-33 « Entente à intervenir avec Les placements D.T. inc. relativement à un projet de compensation environnementale et engagement envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs »

Réf. : [DEV-2012-216](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De modifier la résolution CV-2012-04-33 « Entente à intervenir avec Les placements D.T. inc. relativement à un projet de compensation environnementale et engagement envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs » par le remplacement :

- dans le premier alinéa, du numéro de fiche de prise de décision « EI-2012-027 » par celui de « DEV-2012-216 »;
- dans le deuxième alinéa, du montant de « 116 250,12 \$ » par celui de « 137 778 \$ »;
- dans le troisième alinéa, du nombre « 0,64 » par celui de « 0,72 ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-08-29

Avis de motion du Règlement RV-2012-11-93 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de zones à risque d'éboulis, secteur Saint-Nicolas)

Réf. : [URBA-2012-070](#)

Le membre du conseil de la Ville Dominique Maranda donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2012-11-93 modifiant Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet d'ajouter des zones à risque d'éboulis au plan de zonage et de fixer, pour certains talus rocheux, la largeur des abords inférieurs ou supérieurs.

CV-2012-08-30

Adoption du Projet de règlement RV-2012-11-93 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de zones à risque d'éboulis, secteur Saint-Nicolas)

Réf. : [URBA-2012-070](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Projet de règlement RV-2012-11-93 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-08-31

Adoption du Règlement RV-2012-11-88 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

Réf. : [EI-GEN-2012-118](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2012-11-88 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'interdire le stationnement et de créer une zone de débarcadère sur une partie de la rue Dollard (secteur Saint-Romuald), d'interdire le stationnement sur une

partie de la rue Laure-Conan (secteur Saint-Nicolas), d'interdire le stationnement sur une partie de la rue du Parc-Industriel (secteur Saint-Jean-Chrysostome) et d'interdire le stationnement sur une partie de la rue de l'Entente (secteur Lévis) ;

ATTENDU la recommandation du comité de circulation de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV-2012-11-88 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-08-32

Adoption du Règlement RV-2012-11-89 modifiant le Règlement numéro 221 sur la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis

Réf. : [EI-GEN-2012-118](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2012-11-89 modifiant le Règlement numéro 221 sur la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'implanter un sens unique sur la rue Morin (secteur Lévis), d'interdire aux piétons de traverser l'intersection du boulevard Alphonse-Desjardins et la rue Morin et d'interdire le virage à gauche à certains endroits à cette intersection ;

ATTENDU la recommandation du comité de circulation de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'adopter le Règlement RV-2012-11-89 modifiant le Règlement numéro 221 sur la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-08-33

Adoption du Règlement RV-2012-11-90 modifiant le Règlement numéro 523-96 sur la circulation et le stationnement des véhicules de l'ex-Ville de Saint-Romuald

Réf. : [EI-GEN-2012-118](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2012-11-90 modifiant

le Règlement numéro 523-96 sur la circulation et le stationnement des véhicules de l'ex-Ville de Saint-Romuald a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'implanter un sens unique sur une partie de la rue Dollard (secteur Saint-Romuald) ;

ATTENDU la recommandation du comité de circulation de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV-2012-11-90 modifiant le Règlement numéro 523-96 sur la circulation et le stationnement des véhicules de l'ex-Ville de Saint-Romuald.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-08-34

Adoption du Règlement RV-2012-11-91 modifiant le Règlement RV-2010-09-94 sur le programme Rénovation Québec – Ville de Lévis

Réf. : [URBA-PSU-2012-008](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2012-11-91 modifiant le Règlement RV-2010-09-94 sur le programme Rénovation Québec – Ville de Lévis a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de modifier la disposition concernant les hausses de coût de loyer, d'ajouter des travaux admissibles à une subvention pour les ouvertures et d'insérer des éléments à la grille de pointage ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'adopter le Règlement RV-2012-11-91 modifiant le Règlement RV-2010-09-94 sur le programme Rénovation Québec – Ville de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-08-35**Adoption du Règlement RV-2012-11-84 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (revêtement extérieur de tout mur dans la zone H0305, secteur Saint-Nicolas)**

Réf. : [URBA-2012-078](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2012-11-84 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de limiter les types de matériaux servant de revêtement extérieur autorisés dans la zone H0305 et notamment, de prévoir que, dans la zone H0305 :

- ✓ seuls sont autorisés, à l'exclusion de tout autre, comme revêtement extérieur de tout mur d'un bâtiment principal et pouvant couvrir toute la superficie du mur, les matériaux suivants :
 - a) brique avec mortier;
 - b) pierre naturelle, et ce, quelle que soit son épaisseur (notamment le granite, le marbre, l'ardoise, etc.);
 - c) céramique;
 - d) bloc de béton à nervures ou cannelé;
 - e) bloc de béton imitant la pierre naturelle;
 - f) bloc de béton imitant la pierre taillée;
- et les matériaux suivants, dans une proportion n'excédant pas 20 % de la superficie du mur, excluant les ouvertures :
- g) fibrociment;
 - h) déclin de bois;
 - i) enduit acrylique;
 - j) planche à clin de vinyle ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'adopter le Règlement RV-2012-11-84 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2012-07-23.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-08-36**Félicitations aux athlètes lévisiens**

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé à l'unanimité

De féliciter les athlètes lévisiens qui ont participé aux Jeux du Québec qui ont eu lieu à Shawinigan pour leur excellente performance lors de cet événement.

De féliciter, avec fierté, les athlètes, entraîneurs et officiels lévisiens qui ont participé aux Jeux olympiques de Londres.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-08-37

Période d'intervention des membres du conseil

Aucun membre du conseil ne prend la parole.

CV-2012-08-38

Période de questions

Deux personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2012-08-39

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

À 20 heures 15, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Danielle Roy Marinelli, mairesse

Danielle Bilodeau, greffière
